

**PTZ+TBZ EC 125+125 G****U-EU**

1/8

Version 3 / F  
10200007908Date de révision: 18.06.2010  
Date d'impression: 18.03.2011**1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/PRÉPARATION ET DE LA SOCIÉTÉ/ENTREPRISE****Informations sur le produit**

Nom commercial	PTZ+TBZ EC 125+125 G	U-EU
Code du produit (UVP)	05676428	
Utilisation	Fongicide	
Société	Bayer S.A.S Bayer CropScience 16, rue Jean Marie Leclair 69009 Lyon France	
Service responsable	E-mail : <a href="mailto:fds-france@bayercropscience.com">fds-france@bayercropscience.com</a>	
Numéro de téléphone d'appel d'urgence	+33(0)4.72.85.25.25	
Téléfax	+33(0)4.72.85.27.99	
Numéro INRS	+33(0)1.45.42.59.59	

**2. IDENTIFICATION DES DANGERS****Indications de risque pour l'homme et l'environnement**

Risque possible pendant la grossesse d'effets néfastes pour l'enfant.

Irritant pour la peau.

Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

**3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS****Nature chimique**

Concentré émulsionnable (EC)

Prothioconazole 125 g/l, Tébuconazole 125 g/l

**Composants dangereux**

Nom Chimique	No.-CAS / No.-CE	Symbole(s)	Phrase(s) R	Concentration [%]
Prothioconazole	178928-70-6	N	R51/53	12,70
Tébuconazole	107534-96-3 4036402	Xn, N	R22, R51/53, R63	12,70
N,N-Diméthyldécane-1-amide	14433-76-2 238-405-1	Xn	R22, R38, R41	> 10,00

Pour le texte complet des phrases-R/ mentions de danger mentionnées dans cet article, voir chapitre 16.

**4. PREMIERS SECOURS**



**PTZ+TBZ EC 125+125 G**

**U-EU**

2/8

Version 3 / F  
102000007908

Date de révision: 18.06.2010  
Date d'impression: 18.03.2011

#### **Conseils généraux**

S'éloigner de la zone dangereuse. Maintenir et transporter la victime en position latérale de sécurité. Enlever immédiatement tout vêtement souillé et le mettre à l'écart.

#### **Inhalation**

Amener la victime à l'air libre. Garder la victime au repos et la maintenir au chaud. Appeler immédiatement un médecin ou un centre AntiPoison.

#### **Contact avec la peau**

Nettoyer avec une grande quantité d'eau et du savon, si disponible, avec du polyéthylèneglycol 400, puis rincer avec de l'eau. Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

#### **Contact avec les yeux**

Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Après les 5 premières minutes, enlever les lentilles cornéennes, si présentes, continuer à rincer l'oeil. Faire appel à une assistance médicale en cas d'apparition d'une irritation qui persiste.

#### **Ingestion**

Rincer la bouche. Ne PAS faire vomir. Appeler immédiatement un médecin ou un centre AntiPoison.

#### **Avis aux médecins**

#### **Traitement**

Traiter de façon symptomatique.

En cas d'ingestion de quantité importante depuis moins de deux heures, procéder à un lavage d'estomac. De plus il est conseillé d'administrer du charbon médicinal et du sulfate de soude.

---

## **5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE**

#### **Moyen d'extinction approprié**

Eau pulvérisée  
Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>)  
Mousse  
Sable

#### **Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie**

Acide chlorhydrique (HCl)  
Cyanure d'hydrogène (acide cyanhydrique)  
Oxyde de carbone (CO)  
Oxydes de soufre  
oxydes d'azote (NO<sub>x</sub>)

#### **Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu**

En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées.  
En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome.

#### **Information supplémentaire**

Limiter l'épandage des fluides d'extinction.  
Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts ou les cours d'eau.

---

## **6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE REJET ACCIDENTEL**

**PTZ+TBZ EC 125+125 G****U-EU**

3/8

Version 3 / F  
102000007908Date de révision: 18.06.2010  
Date d'impression: 18.03.2011**Précautions individuelles**

Eviter tout contact avec le produit répandu ou les surfaces contaminées.  
Utiliser un équipement de protection individuelle.

**Précautions pour la protection de l'environnement**

Ne pas déverser dans les eaux de surface, les égouts et les eaux souterraines.

**Méthodes de nettoyage**

Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglomérant pour acide, agglomérant universel, sciure).  
Nettoyer à fond les objets et le sol souillés en respectant la réglementation sur l'environnement.  
Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.

**Conseils supplémentaires**

Informations concernant la manipulation, voir chapitre 7.  
Informations concernant les équipements de protection individuelle, voir chapitre 8.  
Informations concernant l'élimination, voir chapitre 13.

**7. MANIPULATION ET STOCKAGE****Manipulation**

Conseils pour une manipulation sans danger

Utiliser uniquement en zone pourvue d'une ventilation avec extraction d'air appropriée.

Conseils pour une manipulation sans danger

Pas de mesures de précautions spécifiques requises pour la manipulation d'emballages non ouverts; suivre les recommandations habituelles.  
Assurer une ventilation adéquate.

**Stockage**

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs

Conserver dans le conteneur original.  
Garder les récipients bien fermés dans un endroit sec, frais et bien ventilé.  
Entreposer dans un endroit accessible seulement aux personnes autorisées.

Précautions pour le stockage en commun

Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

Tolérance de température	min.	max.
	-10 °C	35 °C

Matériau approprié

PEhd (polyéthylène haute densité)

**8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE****Composants avec valeurs limites d'exposition professionnelle**

Composants	No.-CAS	Paramètres de contrôle	Mise à jour	Base
Prothioconazole	178928-70-6	1,4 mg/m <sup>3</sup> (TWA)		OES BCS*
Tébuconazole	107534-96-3	0,2 mg/m <sup>3</sup> (TWA)		OES BCS*

**PTZ+TBZ EC 125+125 G****U-EU**

4/8

Version 3 / F  
102000007908Date de révision: 18.06.2010  
Date d'impression: 18.03.2011

\*OES BCS : Valeur limite interne Bayer CropScience pour l'exposition professionnelle  
(Occupational Exposure Standard)

### Équipement de protection individuelle

Dans le cadre d'une manipulation normale et de l'emploi préconisé, l'utilisateur final doit se référer aux indications de l'étiquette. Dans les autres cas il est recommandé d'utiliser les protections suivantes.

Protection respiratoire	En cas de manipulation directe et de contact possible avec le produit : Porter un appareil respiratoire filtrant les gaz et vapeurs organiques avec un facteur de protection de 10 (Norme Européenne EN140 Filter Type A ou équivalent).
Protection des mains	Porter des gants nitrile estampillés CE ou équivalent (épaisseur minimum 0,4 mm). Les laver en cas de contamination. Les jeter lorsque la contamination externe ne peut pas être éliminée, lorsqu'ils sont percés ou contaminés à l'intérieur. Se laver les mains systématiquement avant de manger, boire, fumer ou d'aller aux toilettes.
Protection des yeux	Porter des lunettes masque conformes à la norme EN166 (domaine d'utilisation 5).
Protection de la peau et du corps	Porter une combinaison standard et un vêtement de type 6. Porter deux couches de vêtements dans la mesure du possible. Une combinaison en coton ou coton/polyester doit être portée sous le vêtement de protection chimique et nettoyée fréquemment par une blanchisserie industrielle. Si le vêtement de protection est souillé, le décontaminer le mieux possible, puis l'enlever avec précaution. S'en débarrasser en suivant les prescriptions du fabricant.

### Mesures d'hygiène

Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.  
Entreposer séparément les vêtements de travail.  
Se laver les mains avant les pauses et immédiatement après manipulation du produit.  
Enlever immédiatement les vêtements sales et ne les réutiliser qu'après un nettoyage complet.  
Détruire (brûler) les vêtements non nettoyables.

---

## 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

### Aspect

Forme	liquide, limpide à légèrement turbide
Couleur	havane
Odeur	aromatique

### Données de sécurité

pH	5,0 - 7,0 à 1 % (23 °C)
Point d'éclair	> 148 °C

**PTZ+TBZ EC 125+125 G****U-EU**

5/8

Version 3 / F  
10200007908Date de révision: 18.06.2010  
Date d'impression: 18.03.2011

---

Densité	env. 0,98 g/cm <sup>3</sup> à 20 °C
Hydrosolubilité	émulsionnable
Viscosité, dynamique	49,9 mPa.s à 20 °C
Tension superficielle	env. 29,1 mN/m à 20 °C

---

## 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactions dangereuses	Pas de réactions dangereuses si les recommandations de stockage et de manipulation sont respectées. Stable dans les conditions recommandées de stockage.
-----------------------	---

---

## 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Toxicité aiguë par voie orale	DL50 (rat) > 2.500 mg/kg
Toxicité aiguë par inhalation	CL50 (rat) > 5,153 mg/l Durée d'exposition: 4 h
Toxicité aiguë par pénétration cutanée	DL50 (rat) > 4.000 mg/kg
Irritation de la peau	Irritant pour la peau. (lapin)
Irritation des yeux	Pas d'irritation des yeux (lapin)
Sensibilisation	Non sensibilisant. (cochon d'Inde) OCDE Ligne directrice 406

---

## 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

### Effets écotoxicologiques

Toxicité pour le poisson	CL50 (Truite arc-en-ciel ( <i>Oncorhynchus mykiss</i> )) 3,94 mg/l Durée d'exposition: 96 h
Toxicité pour les invertébrés aquatiques	CE50 (Puce aquatique ( <i>Daphnia magna</i> )) 8,8 mg/l Durée d'exposition: 48 h
Toxicité pour les plantes aquatiques	CI50 ( <i>Pseudokirchneriella subcapitata</i> ) 9,5 mg/l Taux de croissance; Durée d'exposition: 72 h

---

## 13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

### Produit

Sous réserve d'observer les règlements en vigueur et, le cas échéant, après accord avec le service de collecte et les autorités compétentes, le produit peut être transporté sur une décharge ou dans une installation d'incinération.

**PTZ+TBZ EC 125+125 G****U-EU**

6/8

Version 3 / F  
10200007908Date de révision: 18.06.2010  
Date d'impression: 18.03.2011**Emballages contaminés**

Vider, rincer et éliminer les emballages vides via une collecte organisée par les distributeurs partenaires de la filière ADIVALOR pour les produits professionnels ou un autre service de collecte comme Eco-Emballages (Point Vert) pour les produits grand public.

**Code d'élimination des déchets**

020108 déchets agrochimiques contenant des substances dangereuses

---

**14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT****ADR/RID/ADNR**

Numéro ONU	<b>3082</b>
Étiquettes	9
Groupe d'emballage	III
Code danger	90
Description des marchandises	MATIERE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (TEBUCONAZOLE, PROTHIOCONAZOLE SOLUTION)
Code tunnel	E

Cette classification n'est en principe pas valable pour le transport par bateau-citerne sur les voies navigables. Veuillez vous adresser au fabricant pour plus d'informations.

**IMDG**

Numéro ONU	<b>3082</b>
Étiquettes	9
Groupe d'emballage	III
No EMS	F-A , S-F
Polluant marin	Polluant marin
Description des marchandises	ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (TEBUCONAZOLE, PROTHIOCONAZOLE SOLUTION)

**IATA**

Numéro ONU	<b>3082</b>
Étiquettes	9
Groupe d'emballage	III
Description des marchandises	ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (TEBUCONAZOLE, PROTHIOCONAZOLE SOLUTION )

---

**15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES**

**Étiquetage conformément à la Directive Européenne 1999/45/CE (relative à la classification, à l'emballage et à l'étiquetage des préparations dangereuses) et à ses amendements.**

Classification:

Soumis à étiquetage réglementaire.

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:

- Prothioconazole
- Tébuconazole
- N,N-Diméthyldécane-1-amide

**PTZ+TBZ EC 125+125 G****U-EU**

7/8

Version 3 / F  
10200007908Date de révision: 18.06.2010  
Date d'impression: 18.03.2011

Symbole(s)	
Xn	Nocif
N	Dangereux pour l'environnement
Phrase(s) R	
R38	Irritant pour la peau.
R51/53	Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
R63	Risque possible pendant la grossesse d'effets néfastes pour l'enfant.
Phrase(s) S	
S35	Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes précautions d'usage.
S36/37	Porter un vêtement de protection et des gants appropriés.
S57	Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant.

**|| Classement France (décision d'autorisation de mise sur le marché)**

Classification:

**||** Soumis à étiquetage réglementaire.

Symbole(s)	
Xn	Nocif
N	Dangereux pour l'environnement
Phrase(s) R	
R20	Nocif par inhalation.
R51/53	Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
R63	Risque possible pendant la grossesse d'effets néfastes pour l'enfant.
Phrase(s) S	
S35	Ne se débarrasser de ce produit qu'en prenant toutes précautions d'usage.
S36/37	Porter un vêtement de protection et des gants appropriés.
S57	Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant.

Etiquetage exceptionnel

Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour l'homme et l'environnement.

Information supplémentaire

Classement OMS : III (Peu dangereux)

Législation des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (Loi du 19/07/76 modifiée et Décret du 08/07/09)

Rubrique n° 1173 : Stockage et emploi de substances dangereuses pour l'environnement (toxiques pour les organismes aquatiques)

Prévention médicale

Code du Travail :

Art. R. 231-56 à R. 231-56-11: Règles particulières de prévention du risque cancérigène, mutagène ou toxique pour la reproduction.

**16. AUTRES DONNÉES****Autres informations**



**PTZ+TBZ EC 125+125 G**

**U-EU**

8/8

Version 3 / F  
102000007908

Date de révision: 18.06.2010  
Date d'impression: 18.03.2011

Texte des phrases R mentionnées dans la Section 3

R22	Nocif en cas d'ingestion.
R38	Irritant pour la peau.
R41	Risque de lésions oculaires graves.
R51/53	Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
R63	Risque possible pendant la grossesse d'effets néfastes pour l'enfant.

Les informations données dans la présente fiche sont conformes aux dispositions du Règlement (CE) no. 1907/2006. Cette fiche complète les notices techniques d'utilisation mais ne les remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date indiquée. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu. Les informations données satisfont aux dispositions réglementaires communautaires en vigueur. Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementaires nationaux en vigueur.

Les modifications par rapport à la dernière version sont mises en évidence en marge. Cette version remplace toutes les éditions précédentes.